

AES CHEMUNEX SA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(Exercice clos le 31 mars 2010)

PricewaterhouseCoopers Entreprises
18 avenue Jean Jaurès
35 400 SAINT-MALO

2 & 2 Audit
44 rue de Rennes
35831 BETTON

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Exercice clos le 31 mars 2010)

Aux Actionnaires
AES CHEMUNEX SA
Route de Dol
35 270 Combourg

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTION DE REMISE FORFAITAIRE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Nature et objet : Votre société bénéficie d'une convention de remise forfaitaire de 10% sur le chiffre d'affaires annuel conclue avec la société ADIAGENE à effet du 1er avril 2008.

Cette convention a été autorisée lors du conseil d'administration du 4 juillet 2008.

En raison des marges réalisées, aucune remise ADIAGENE n'a été accordée et donc comptabilisé en produit au titre de l'exercice écoulé.

CONVENTION DE TRESORERIE

Nature et objet : Votre société bénéficie d'une convention de trésorerie conclue avec la société AES LABORATOIRE GROUPE à effet du 1er avril 2007.

Cette convention a été autorisée lors du conseil d'administration du 20 Janvier 2007.

Modalités : Cette convention est rémunérée au taux Euribor 3 mois + 1,5 plafonné au taux fiscalement déductible.

Le montant à recevoir d'AES LABORATOIRE GROUPE au titre de l'exercice fiscal 2010 s'élève à 182 145 Euros.

BAIL DE SOUS LOCATION

Nature et objet : En vertu d'un acte sous seing privé en date du 21 mars 2003, la société AES LABORATOIRE GROUPE donne en sous-location à la société AES CHEMUNEX un ensemble immobilier à usage d'activités tertiaires, de recherche et développement et de production sis rue Maryse Bastié, zone d'activité commerciale de Ker Lann à Bruz, à compter du 1er septembre 2003 et pour une durée de 12 années.

Modalités : Le montant des loyers comptabilisés en charges au titre de l'exercice écoulé s'élève à 324 922 Euros.

CONVENTION D'ASSISTANCE

Nature et objet : Votre société bénéficie de la part de la société AES LABORATOIRE GROUPE d'une convention d'assistance dans le domaine technique, financier, administratif, commercial, comptable, juridique, informatique et la gestion du personnel.

Modalités : En rémunération de ces prestations, votre société a comptabilisé une charge de 1 746 637 Euros au titre de l'exercice clos le 31 Mars 2010.

AES CHEMUNEX SA

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars - Page 3

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Saint-Malo et Betton, le 29 juillet 2010


Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises

Audit 2&2


Yves Laine


Gwenaél Lhuissier


Jean-Christophe Robin